IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.

Située au coin de la rue Chartres et St. Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

PRIX DES LETTRES PAR AN—payables six mois d'avance, ne s'abonne pas pour moins d'un an.

A moins d'abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra discontinuer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour six LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la une année coûtant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer le montant. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être franches ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures du matin avec la malle des Etats-Unis.

Les passagers devront profiter du départ des chars, à 8 heures.

Le CORSAIR partira également de Pembarcadère pour Covington, les mardis, jeudis et samedis à huit heures du matin, et arrivera au chemin à coulisses à l'heure du dîner. Ceux qui désireraient déjeuner au lac, peuvent s'adresser à l'Hôtel Washington, à M. Wilson.

On ne donne aucun repas à bord.

Le fret destiné à être embarqué sur le *Corsair* devra être envoyé la veille, ou par les chars de 7 heures du matin. Tous les effets sont aux risques des propriétaires.

20 fév Wm. BAGLEY.

Pour Alexandrie, Natchitoches et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur OUACHITA, capitaine D. Vawter, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à

23 fév LAMBETH & THOMPSON.

A VENDRE, pour clôre une société, le bateau-à-vapeur SCOTLAND, du port de 160 tonneaux, ayant quatre bouilloires, bien calé pour les voyages de la Mobile ou de la côte. Il a été neuf en entier en décembre dernier, et est maintenant en état de faire des voyages ; le fret mis à bord sera assuré au plus bas taux d'assurances. Pour le prix, qui sera libéral s'adresser à bord, en face de la ville, ou à

WHITE & co.

18 fév no. 50, rue de la Douane.

Pour la Mobile (par le fleuve). *La goelette* pacquebot SARAH, capt. Stark, est parée à charger et partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH, 2 mars rue de la Levée no. 28 et 29.

Pour la Mobile (par le fleuve). La goelette pacquebot FANCY, capt. Andrews, est parée à charger, et partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH.

2 mars rue de la Levée no. 28 et 29.

A louer ou à frêter.

La goelette neuve SOPHIE, capt. Hugh Martin, fine voilière, clouée et chevillée en cuivre, construction de Baltimore, portant environ 900 barils, étant neuf d'un, est parée à prendre une cargaison. S'adresser à bord ou à

HARRISSON, BROWN & Co.

2 mars rue Royale no. 117.

POUR LA HAVANE.—La belle goelette neuve et doublée en cuivre PHŒNIX, capitaine E. Spicer, ayant la majeure partie de son chargement prêt, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH.

18 fév Nlle. Levée, no 28 et 29.

POUR LA HAVANE.

Le brick de première classe, doublé et chevillé en cuivre, **EMILIO**, capitaine Sust, étant une partie de son chargement engagée pour moitié pour fret du reste ou passage, ayant des beaux aménagements, s'adresser à bord ou à

J. PRATS & FILS, rue Ste. Anne, No. 52.

25 février.

A LOUER OU A FRETER.

Le brick fin voilier **REMITTANCE**, capitaine Byers, de première classe, doublé et chevillé en cuivre, du port d'environ 160 boucauts.

LAMBETH & THOMPSON.

1 fév

POUR GALVESTON & MATAGORDA

La goelette neuve, doublée en cuivre **MARY JANE**, capitaine E. Griffin, ayant la majeure partie de son chargement engagée partira sous peu, débarquera des passagers à Brazoria.

Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à WILLIAM BRYAN,

21 fév rue de la Commune, no 19.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe **ANN**, capt. Hammond, partira dans quelques jours. Pour fret de 150 balles coton, ou passage, s'adresser, rue Tonti [20 fév.] F. PERRET & GALLY.

POUR LIVERPOOL.

La barque anglaise, de première classe, et doublée en cuivre, **CAMBRIAN**, capitaine Goward, ayant la moitié de son chargement prête, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à

HARRISON, BROWN & co.

19 fév rue Royale; no 117.

POUR BRAZORIA.

La goelette pacquebot **SAN FELIPE**, capitaine Butler, est prête à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, en face du poteau no 9, ou à

G W GREGORY,

18 fév no. 60, rue de Chartres.

POUR BORDEAUX.

Le brick **DIDO**, fin voilier, capitaine Adams, partira immédiatement; pour la balance du fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

OSMIN BIGOURDAN,

rue Toulouse, no 23.

A FRETER OU A CHARGER.

Le fin voilier doublé en cuivre brick CICERO, W. S. Watts capitaine, portant 900 barriques, et tirant peu d'eau; ce bâtiment est en très bon état et sera prêt à recevoir son chargement dans 2 jours. S'adresser à bord ou à

HARRISON, BROWN & Co.

26 janv rue Royale no. 117.

GARDES D'ORLEANS ET CHASSEURS A CHEVAL.—Les membres composant ces deux corps, sont prévenus de se présenter aujourd'hui au salon de la Bourse Hewlett, pour recevoir leurs billets pour le bal qui aura lieu le 13 du courant. Le comité livrera pendant quatres jours les billets depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi.

Par ordre du comité,

1 mars JAMES DUPLESSIS, secrétaire.

TAMBOUR D'ARTILLERIE

Le bataillon prendra les armes Dimanche prochain, 8 du courant, à huit heures précises du matin, pour un exercice à feu au fusil. Tenue d'hiver.

Par ordre du major,

AD. SCHREIBER,

4 mars adjut maj.

GARDES D'ORLEANS—Attention !!—Les deux compagnies s'assembleront dimanche prochain, 8 du courant à 8 heures précises du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous. Exercice à feu—habit bleu-pantalon bleu.

L'appel se fera à 9 heures précises.

Par ordre du capitaine,

G. CRUZAT,

3 mars—3 sergt. major.

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS.

L'ESCADRON montera à cheval, dimanche 8 courant et se réunira à 9 heures du matin, à la place ci-dessus.

Par ordre du capitaine John Ferret,

mars JAMES P. BRYAN, adj. maj.

Les sieurs Magne et Bellet membres de la société d'Horticulture de Paris, ont l'honneur de prévenir les amateurs de cette ville, qu'ils arrivent France avec un assortiment de Plantes et de Fleurs, en tout genre, bulbes, oignons, et graines de fleurs, ainsi qu'un très bel assortiment d'arbres fruitiers, le tout en très bon état de conservation. Ils engagent les amateurs à les voir. Ils resteront seulement quelque temps, entre la rue St. Louis et Conti. 3 mars—3

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE ET F. DUTILLET.

Il sera vendu le lundi 23 mars courant, à 11 heures précises du matin, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, d'ordre de l'agent des créanciers de M. Martin Duralde, les biens ci-après, provenant de ce dernier, savoir :

4. UN TERRAIN situé en cette ville, rue Condé, entre les rues de l'Hôpital et Quartier, borné à droite par la propriété de M. Charles Derbigny, et à gauche par celle ci après décrite, ayant 30 pieds de face à la rue Condé sur 120 pieds de profondeur, avec la maison et les cuisines en briques et à étage qui s'y trouvent.

2. UN AUTRE TERRAIN, rue Condé, attenant à celui ci-dessus décrit et ayant les mêmes dimensions, borné à droite par le terrain qui vient d'être décrit et à gauche par la propriété de M. E. A. Canon, aussi avec la maison et les cuisines en briques et à étage qui s'y trouvent.

3. UN LOT DE TERRE, désigné sous le no. 1, situé rue de l'Esplanade, côté Est, entre les rues de la Levée et Moreau, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, borné à droite par la propriété de E. Sel et à gauche par le terrain ci-après décrit, avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

4. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 2, situé rue de l'Esplanade, attenant au précédent ayant 29 pieds 2 pouces de face à la dite rue sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, borné à droite par le précédent et à gauche par celui ci après, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

5. UN AUTRE LOT DE TERRE désigné sous le no. 3, situé rue de l'Esplanade, attenant au précédent ayant 29 pieds 2 pouces de face à la dite rue, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, borné à droite par le précédent et à gauche par les nos. 4, 5, 6 et 7 ci-après, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

6. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 4, situé rue de la Levée, ayant 26 pieds 2 pouces de face à la dite rue, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur, borné à gauche par la propriété ci-après à droite par le terrain ci après, et dans la profondeur par le précédent, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

7. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 5, situé rue de la Levée, attenant au précédent, ayant 31 pieds 10 pouces de face à la dite rue, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur, borné à gauche par le précédent, à droite par le terrain ci après et dans la profondeur par le no. 3, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

8. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 6, situé rue de la Levée, attenant au précédent, ayant 27 pieds de face à la dite rue, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur, borné à gauche par le précédent, à droite par celui ci après et dans la profondeur par le no. 2, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

9. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 7, situé à l'encoignure des rues de la Levée et de l'Esplanade, ayant 21 pieds 8 pouces de face à la première, et 72 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue de l'Esplanade, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

Ces sept lots de terre dernièrement décrits viennent de la division d'un emplacement situé à l'angle des rues de l'Esplanade et de la Victoire dite de la Levée, ayant dans son ensemble 106 pieds 6 pouces de face à cette dernière rue sur 161 pieds et 3 pouces de profondeur et face à la première, sur lequel emplacement sont construits de vastes magasins en briques, couverts en ardoises, ainsi que les dits lots sont désignés sur un plan qui sera exhibé au moment de la vente.

10 UN AUTRE TERRAIN situé à l'encoignure de la rue des Champs-Elysées, dite Canal Marigny ou chemin à Coulisses et de la rue de la Levée, ayant environ 34 pds de face à la rue de la Levée sur environ 112 pds de profondeur et face au chemin à Coulisses. Ce terrain ouvre tellement que sur la ligne du fond, parallèle à la rue de la Levée, il mesure environ 100 pieds de large, ensemble la maison et cuisines en briques et à 3étages couvertes en ardoises qui s'y trouvent.

11. UN AUTRE TERRAIN situé au faubourg Montreuil, à l'encoignure des rues Elmire et des Grands Hommes, ou rue Clara, ayant 60 pieds de face à la première, sur 120 pds de profondeur et face à la seconde, avec la maison neuve briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, partaitement finie, et la cuisine en bois et autres bâtisses qui s'y trouvent, ainsi, que ce terrain est figuré sur un plan qui sera exhibé au moment de la vente.

12. UN AUTRE TERRAIN situé au faubourg Daunoy, auprès de la Presse à Coton d'en bas, à l'encoignur des rues St. Ferdinand et Moreau, ayant 56 pieds de face à la première et 120 pieds à la seconde des dites rues, avec la maison en bois qui s'y trouve.

13o. ONZE LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, faisant partie des habitations ci-devant David Olivier et Joseph Lombard, désignés sous les nos. 1, de l'Ilet no 1 et 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, et 14, de l'Ilet no. 5, d'après un plan déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire. Ces terrains, parmi lesquels il s'en trouvent de bâtis, seront vendus séparément, et conformément au plan qui sera exhibé au moment de la vente.

14o. Un quart indivis dans 107 TERRAINS situés au dit faubourg Washington, figurés au plan du dit faubourg et que l'on fera connaître au moment de la vente.

15o. Un quart indivis dans l'espace du dit faubourg, se trouvant depuis la rue des Bons Enfants, jusqu'à la ligne qui se trouve à 40 arpents à partir du fleuve.

16o. PLUSIEURS TERRES situées aux Attakapas et aux Opélousas, dans les paroisses St. Martin et St. Landry, desquelles terres on fera connaître la situation exacte au moment de la vente.

Conditions : En outre de certaines conditions qui seront annoncées au moment de la vente, les propriétés situées rue Condé et à l'encoignure des Champs Elysées et de la Levée seront vendues payables un quart au 3 avril 1836, un quart au 3 avril 1837 un quart au 3 avril 1838, et un quart au 3 avril 1839 ; et toutes les autres propriétés à un crédit de 1, 2 et 3 ans, à compter du jour de la vente, le tout en billets tirées et endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Attendu que l'emplacement situé à l'encoignure des rues de la Levée ou Victoire et de l'Esplanade, divisé en sept lots, se compose de deux terrains désignés sous les nos. 1 et 2, primitivement vendus par la corporation de cette ville, savoir ; le premier lot pour $2000 ; et le no. 2 pour $1625, faisant un total de $3625, soumis à une rente de 6 pr. cent ; en conséquence, les dits sept lots de terre seront vendus sous au paiement du dit capital et de la dite rente, dans la proposition suivante, savoir : les nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de $500 chaque en capital, et $30 de rente annuelle ; et le no. 7 de $625 en capital $37-50 de rente annuelle, payables à la dite corporation et aux termes de la vente primitive dont il sera donné connaissance au public au moment de la vente. Les actes de vente seront passés par devant Félix de Armas notaire.

2 mars—1

A VENDRE A BON MARCHE—Le fond du Restaurant bien achalandé, situé rue d'Orléans, vis à vis le théâtre français; si ce restaurant qui est avantageusement situé n'est pas vendu à l'amiable d'ici au 10 mars prochain, il le sera le même jour à l'encan et sur les lieux par J. B. Blache, encanteur. Pour les conditions de la vente s'adresser à (18 fév) A. LAFAYE.

Esclave détenu à la geole de la paroisse Jefferson.—Le petit nègre nommé JEAN, se disant appartenir à M. Baptiste Lemelin.

Le propriétaire est prié de venir réclamer le dit esclave.

27 fév JACQUES CHARBONNET, shérif.

$15 de Récompense.

Parti marron de chez le soussigné, le mulâtre EDMOND, âgé d'environ 14 ans ; teint clair, cheveux blonds, et peu crépus, yeux gris. Il avait à son départ un pantalon de drap gris et un bonnet de laine de même couleur ; il a été rencontré à cheval à quelques lieues au dessus de la ville et du même bord. Il parle anglais et français. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui le ramènera au soussigné, ou le fera enfermer dans une des geoles de cet état.

BENJAMIN BUISSON,

15 fév—1m au faubourg Livaudais.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.—Partie marronne il y a environ deux mois et demi, la mulâtresse nommée MELLY, appartenant à Monsieur Simon Daure. La dite mulâtresse est d'environ cinq pieds, âgée de trente-cinq à trente six, figure grosse, bouffie, avec tache à la joue gauche, parlant anglais et un peu français. 19 fév

IL a été conduit aux épaves chez M. Albert Pierner, une VACHE rouge et blanche, le bout de la queue coupé, une petite fente dans chaque oreille. Si cette vache n'est pas réclamée avant le 15 du mars, elle sera vendue ce jour à 4 heures de l'après-midi, sur les lieux.

27 fév ALF. Y. LEWIS, vendue.

CHAMBRES GARNIES A LOUER—Quelques chambres élégamment garnies, au Commercial Exchange, encoignure des rue du Camp et Gravier. L'entrée par cette dernière rue. S'adresser à la bouvier.

19 fév—10 ARMSTRONG & MURPHY.

EXCHANGE ON ENGLAND. For sale by

6 VANCE & R GAMBLE.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

Il sera vendu en vente le lundi 16 mars prochain à 11 heures précises du matin, à la Bourse de Hewlett, d'ordre de l'agent des créanciers de M. Martin Duralde, provenant de la vente par ce dernier, 94 esclaves de premier choix, créoles ou depuis longtems dans le pays, parmi lesquels s'en trouve de menuisiers, charpentiers, ingénieurs, maçons, briquetiers, maçons, forgerons, cuisiniers, blanchisseuses, repasseuses, plisseuses et autres talents. Un détail sera donné par des avis particuliers du nom, âge et talents respectifs de ces esclaves, qui pourront être vus jusqu'au jour de la vente, sur l'établissement briqueterie et moulin à vapeur ci-devant appartenant à Martin Duralde.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit du jour de la vente et billets tirés et endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant E. de Armas, notaire public. 25 fév—17

PAR FLOWER & CENAS.

Il sera vendu le samedi, 7 mars prochain, à la Bourse de Hewlett, UN TERRAIN DE VALEUR, avec les améliorations qui s'y trouvent, ci-devant la résidence de John A. Fort, situé rue St. Jean Baptiste, entre les rues Robin et La Course, comprenant ensemble les trois lots, nos. 30, 31 et 32, d'après un plan enrégistré en l'étude de L. T. Caire, not. public, en date du 11 février 1833, mesurant chacun 33 pieds 3 pouces de face. Le lot du centre (no. 31) ayant une profondeur de 191 pieds 6 pouces, et les deux autres, ayant des profondeurs de 147 pieds 6 pouces chacun.

Les améliorations qui s'y trouvent consistent en une maison, grande, aérée et bien commode; le rez de chaussée en briques, et le second étage en briques entre poteaux mesurant 65 pieds de face sur 45 pieds de profondeur avec une galerie de 10 pieds devant et derrière, ayant été dernièrement réparée, et le terrain a été dernièrement entouré, à l'exception de la devanture qui est en claire-voie. Dans le fond du lot du centre se trouve une écurie et une remise neuves, et un excellent jardin bien garni d'arbres fruitiers et nombre de beaux arbrisseaux.

Cette propriété est située seulement à deux lieues du fleuve, à une petite distance de la presse à coton d'Adams et des machines hydrauliques, et seulement à un demi lieu du chemin-à-coulisses de la rue des Magazins. Le terrain est un des plus élevés de la ville et des faubourgs, et sa situation est, sous tous les rapports, une des plus avantageuses pour faire une résidence; et cette propriété mérite d'attirer l'attention de personnes qui désireraient se procurer un lieu avantageux et convenable.

Conditions : un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra diviser les billets à la convenance du vendeur. Les actes de vente seront passés en l'étude de W. Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs.

20 fév—14

PAR HEWLETT & BRIGHT.

SUCCESSION DE HENRY BABCOCK.—En vertu d'un ordre de la cour des preuves, il sera vendu samedi, 7 mars prochain, à midi, à la Bourse d'Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, des esclaves suivants acclimatés, appartenant à la succession de feu Henry Babcock, tous garantis des vices et maladies prévus par la loi, savoir :

1. Céleste, négresse américaine, parle français et anglais, est domestique de maison, bonne blanchisseuse et repasseuse, âgée d'environ 22 ans.

2. Le nègre Joe, d'environ ..... ans, excellent charpentier, cocher, et propre à tout.

3. La négresse Phœbé, d'environ 22 à 23 ans, avec son fils, de 15 mois. Phœbé est bonne cuisinière.

4. Le nègre Henry, d'environ 42 ans, charpentier, manœuvre et charretier; adroit et intelligent.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque. L'acte de vente Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Aussi, en vertu de la même autorité et pour compte de la même succession, il sera vendu, au même lieu, 2 actions sur le capital de la compagnie d'assurances de l'Etat de la Louisiane. Conditions : 90 jours en billet endossé à satisfaction.

Et samedi, 7 mars, à dix heures du matin, pour le même compte, il sera vendu par M. P. A. Guillotte, au marché aux chevaux sur la Levée, entre les rues Conti et St. Louis, 1 carrosse, un gig à 4 roues, un tilbury, 5 selles, 4 vaches, 2 chevaux de carosse, 2 chevaux pour la selle. Conditions, audessous de $100 comptant; audessus de $100, 90 jours de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs.

Et à midi, dans la cour de la Bourse d'Hewlett, 365 gal. lons eau de vie, une pipe vin de Madère et 6000 cigarres. Conditions comme ci-dessus. 14 fév

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit en bons billets endossés et assurants par hypothèque spéciale.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession de Veronique Poché, feu épouse de R. Jean Petit.

En vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu lundi, 16 de mars, à midi, à la Bourse d'Hewlett, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, les esclaves suivants appartenant à la succession de Véronique Poché ci-dessus mentionnés, savoir : Françoise, âgée d'environ 30 ans, créole, avec ses quatre enfans ; Julia, de 8 ans ; Clarville, de 3 ans ; Clara, d'environ 2 mois, et Clara, de 16 ans.

Conditions ; 6, et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, les billets en coupons, à la satisfaction des vendeurs. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur. A 4 heures de l'après midi, même jour, il sera vendu, au no. 139, rue Mandeville, le mobilier de la dite succession, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions, comptant. 13 fév

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession de Françoise Gaspard, f. c. l.

En vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse de la cité de la Nouvelle-Orléans, daté du 6 février 1835, il sera vendu mardi, le dix-sept mars, mil huit cent trente cinq, à midi, à la Bourse d'Hewlett, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, la propriété ci après décrite, appartenant à la succession de Françoise Gaspard, ci-dessus nommée, savoir : un lot de terre au faubourg Marigny, de 30 pieds de front sur la rue Craig, sur 120 pieds, plus ou moins, en profondeur, mesure française, entre les rues des Français et Union, ensemble une maison, divisée en deux chambres sur le devant, deux cabinets et une galerie sur le derrière; aussi une grande bâtisse en arrière, employée comme salle de bal pour les personnes de couleur, et autres dépendances.

Condition : Un cinquième comptant; le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets à la satisfaction des parties intéressées, savoir, cinq billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait à paiement.—Aussi, le même jour, à 4 heures de l'après-midi, dans la maison ci-dessus mentionnée, le mobilier appartenant à la dite succession, consistant en meubles de ménage, etc.—Conditions—comptant. 13 fév

SYSTEME CARSTAIRIEN D'ECRITURE.

MM. DOLBEAR FRERES ont l'honneur d'inviter les dames, qui préfèrent prendre des leçons à leur résidence, à vouloir bien commencer avant le 1er mai, comme ils ne donneront à dater de cette époque, d'autres leçons qu'à leur école, qui sera ouverte jusqu'au 1er juin, depuis midi jusqu'à 1 heure sera consacrée à l'instruction des dames qui viendront à l'école, rue de Chartres no 8; les messieurs qui désirent acquérir pour les affaires un genre d'écriture élégant et rapide, et qui, dans le jour, n'ont pas le temps de s'y appliquer, sont prévenus que jusqu'au mois de mai, il y aura une classe le soir. Toute personne fréquentant l'établissement peut continuer à prendre des leçons jusqu'à ce qu'elle ait acquis une écriture élégante et rapide. 28 fév

Nouvelle-Orléans 12 mai, 1834.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture en cette ville, d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves de, puis 8 jusqu'à 50 ans, écrits à différentes époques du cours d'instructions, et après cet examen, c'est avec une vive satisfaction que nous pouvons attester les progrès rapides sans exemple qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vus et l'examen du système, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que ce système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable, c'est d'après ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.

A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Le Révérend Mr, C. MAENHAUT
A. GRAILHE;
J. W. EGNEW,
D. MORPHY;
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans,
Le Révérend G. L. NASH,
Le Révérend G. WINSLER,
W. C. POPE,
L. BRINGIER.

21 nov—6m

CHARBON DE BOIS, GOUDRON &c.

W. E. & R. MURPHY a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il viennent de recevoir de Springfild une charge de charbon de bois de première qualité ; 500 petits barils de goudron ; 200 de de brais.

Aussi.—Bois de chauffage de toutes espèces, chênes, frêne, pin et noyer ; ils invitent l'attention des acquéreurs.

W. E. & R. MURPHY.

au Bassin No. 132, entre Toulouse et St. Louis,

30 janv

JACQUES LILLY, Peintre d'enseigne, de maisons, et objets de goût, informe respectueusement les habitans de la Nouvelle Orléans et de son voisinage, qu'il est venu se loger à l'encoignure des rues Poydras Magasins, où il recevra toutes les commandes qu'on pourra lui faire dans le genre d'occupation auquel il se livre. Il s'offre de peindre les maisons, et les enseignes, de dorer, de lustrer, de placer les papiers de tapisserie, de blanchir les murailles. Il espère par le bon prix de son travail, par ses diligences et son bon ouvrage mériter toujours l'encouragement du public. 16 octobre

VIN de Bordeaux en barriques, à vendre par

[4 mars] J. MAGER, rue St. Louis, no 23

LATOUR & BUCRET,

Pompiers et Chaudronniers, rue Jefferson, No. 87, entre Chartres et Levée.

ONT l'honneur de prévenir MM. les habitans de la Nouvelle Orléans, qu'ils fabriquent et vendent toutes sortes de chaudières à sucre, à teinture et à suif, appareils distillatoires en tout genres, alambics à la Beaume, à Cornue et à la Chaptal.

Ils fabriquent également toutes sortes de pompes à puits, pompes de bateaux, à incendie et pour arrosage, baignoires, demi-bain et douches pour chauffer les bains, batterie de cuisine et ustensils pour cuisiniers ; généralement tout ce qui concerne leurs états. 20 fév—1m

AU PUBLIC.—Les soussignés ont érigé sur les derrières de leur magasin, encoignure des rues Poydras et Camp, un Moulin à vapeur, à l'effet de suppléer les habitans de la Nouvelle-Orléans et des environs, de FARINE de mais fraiche. Ils vendent aussi du fourage.

Ils sollicitent l'encouragement de leurs amis et du public en général.

13 fév HAWLEY et co.

AVIS AU PUBLIC.

Le 24 ou le 26 février 1834 je souscrivis un billet de $4000 en faveur John Hagan & co. à dix mois de terme. Ce billet fut endossé par John Hagan & Co. et par moi déposé à l'association consolidée des planteurs de la Louisiane.

Il est à présent impossible de retrouver ce billet à la banque, et quoiqu'il soit échu, jamais le signataire ni l'endosseur n'en ont entendu parler. Ce billet n'ayant jamais été négocié, je préviens le public en cas qu'il lui serait présenté, de n'y prendre aucun intérêt, et que je ne me considère ni moralement ni légalement obligé à le payer. 26 fév—30 J. THOMAS.

ATTENDU que François Dutillet n'est adressé à moi à l'effet d'annuller les cinq cautionnements suivans, savoir :

1o. Un cautionnement sous seing privé, en date du 20 mars 1816, pour la somme de sept mille cinq cent piastres, souscrit par Paul Lanusse et Joseph Tricou, sécurités.

2. Un cautionnement par acte notarié passé pardevant Michael de Armas, en date du 20 janvier 1824 pour la somme de sept mille cinq cent piastres, souscrit par Joseph Abat et Dominique Bouligny et Pierre Maspero, sécurités.

3: Un cautionnement par acte notarié pardevant Félix de Armas, en date du 18 avril 1827 pour la somme de huit mille piastres avec Antonio Ducros et Charles Delery, sécurités.

5. Un cautionnement par acte notarié passé pardevant Félix de Armas, en date du 31 janvier 1831, pour la somme de huit mille piastres souscrit par Antonio Ducros, sécurités.

Notice est donnée par ces présentes à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire, par écrit laissé à la secrétairerie d'état, et en date les quatre cinq dix jours qui suivront la publication de la présente, les raisons pour lesquelles les dits cautionnements ne seraient pas cancellés, biffés et annullés ainsi que les hypothèque qui en résultent.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le 20 février 1835 et (L. S) de l'indépendance des Etats Unis l'an cinquante neuf.

E. D. WHITE.

Par le gouverneur,

MARTIN BLACHE,

22 fév secrétaire d'Etat.

En débarquement du brick Connect, venant de Bordeaux et à vendre, au Lafayé, rue Royalé, No. 147, à des prix modérés :—

28 barriques Vin Rouge Canon et Grave Médoc 1831 et 1832,
40 barrels Vin Blanc Sauterne 1831;
100 caisse Vin St. Estèphe, Médoc 1828,
6 demi-pipes vieille Eau-de-Vie;
12 do. do. rassie, Cognac Dupuy et autres;
20 demi barriques Vinaigre très marque.

23 fév PRE. LAFAYE.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse d'Orléans. Cour des Preuves. Vente par le régister des testaments. Samedi 7 Mars 1835, a midi à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, l'exposerai en vente publique, pour le compte de la succession de feu Samuel Hart, les propriétés suivantes, savoir : Neuf terrains situés dans le faubourg Ste. Marie, entre les rues Nouvelle Levée, Louisa, Pearl et Delor, désignés par les numéros 1 jusqu'à 9, conformément à un plan fait par F Zimpel député arpenteur général, en date du 16 décembre 1834, et déposé au bureau de Félix Grima, notaire pub.

Terrain N°. 1, mesurant 39 pieds 2 pouces de face, à la rue Delor, sur une profondeur de 132 pieds 6 pouces, ayant 40 pieds de largeur dans le fond, borné du côté attenant à la rue de Pearl, par la propriété de N. Goodale, et de l'autre côté en partie par le terrain no. 2, et la propriété du dit N. Goodale ; et dans le fond par la propriété du dit N. Goodale—ensemble la maison à trois étages, en briques, et les autres améliorations qui s'y trouvent.

Terrain N°. 2, attenant au no. 1, d'un côté à du no. 3, de l'autre, mesurant 41 pieds de face à la dite rue Delor, 40 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces, borné dans le fond par la propriété du dit N. Goodale, le dit no. 2, mesurant 41 pieds de face sur la dite rue Delor, avec la jouissance d'une allée de 5 pieds 2 pouces à l'usage commun des terrains numéros 2 et 3, ensemble les bâtisses en briques, et améliorations.

Terrain N°. 3, mesurant 20 pieds 1 pouce de face à la rue Delor, sur une profondeur de 102 pieds, 10 pouces, ayant une largeur dans le fond de 25 pieds, 4 pouces, borné d'un côté, par le terrain no. 2, et en partie par l'allée d'un côté en partie par le terrain no. 2, et en partie par l'allée appropriée à l'usage commun des dits terrains nos. 2 et 3, ensemble les bâtisses en briques et autres améliorations qui s'y trouvent.

Terrain N°. 4, mesure 23 pieds, 8 pouces, face à la rue Delor, 23 pieds 8 pouces de largeur dans le fond, et 102 pieds de profondeur, ensemble toutes les bâtisses et améliorations ; le dit terrain no. 4, mesurant 23 pieds, 8 pouces, face à la rue Delor, y inclus une allée de 4 pieds 6 pouces, appropriée à l'usage commun des terrains no. 4, 5 et 6, borné d'un côté par le terrain no. 3, et de l'autre côté par les terrains no. 7, 8 et 9.

Terrain N°. 5, étant et formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Delor, mesurant 22 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 51 pieds, face à la rue Delor, 57 pieds de profondeur sur la ligne séparant le dit terrain de la dite allée.

Terrain N°. 6, mesure 21 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 43 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 6, 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes, sur la ligne opposée le séparant du terrain no. 8, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Terrain N°. 7, mesure 21 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 68 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du terrain no. 6, 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes du côté opposé sur la ligne le séparant du terrain no. 8, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Terrain N°. 8, mesure 20 pieds, 11 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, sur une profondeur de 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes, sur la ligne qui le sépare du terrain no. 7, 74 pieds et 3 pouces du côté opposé, sur la ligne qui le sépare du terrain no. 9, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Terrain N°. 9, mesure 20 pieds, 11 pouces, face à la Nouvelle Levée, 74 pieds, 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 8, 79 pieds, 10 pouces et 4 lignes du côté opposé qui le sépare de la propriété du dit N. Goodale, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Conditions de la vente : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour W F C DUPLESSIS,

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Félix Grima, not pub, aux frais des acquéreurs. 28 jan

BUREAU

De la Compagnie des Architectes du 8ème. District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs de la première série d'actions, du fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 31 mars prochain, le 8ème. dixième du montant de leurs souscriptions.

Par l'article